Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-202-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE TOURISME

Validation de la politique tarifaire de l'Office de tourisme et fixation des tarifs des animations de l'Office de tourisme et de la Maison des Espaces Naturels

Rapporteur : Pierre SANIER
N°CC2024-202

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**71**
Nombre de pouvoirs	**6**
Votants	**77**
Secrétaire de séance : Jean-Louis RAFFIN	

L'an 2024, le 25 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 19 novembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Laurent GALOPIN (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ;M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-202-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ;M. Pascal ROSSION (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) M. Laurent TREMBLAY (LAONS) M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) donne pouvoir à M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-202-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Il a été exposé que,

Depuis déjà une dizaine d'années, l'Office de tourisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux propose un calendrier d'animations à destination du grand public. Cette programmation est proposée toute l'année à l'exception du mois de janvier.

L'Office de tourisme propose un calendrier assez éclectique, composé de visites patrimoniales, telles que des découvertes de villages, de l'histoire locale ou de monuments historiques, mais aussi de visites d'entreprises et de producteurs locaux. Les enfants sont également mis à l'honneur puisque des initiations musicales, théâtrales et aux arts du cirque sont proposées.

Le tarif de ces animations n'a pas augmenté depuis plus de 8 ans. En effet, depuis 2016, l'Office de tourisme pratique un tarif unique à 4 € et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans, quelle que soit l'animation.

La mise en place d'un tarif harmonisé et d'un calendrier unique
À l'occasion de la reprise de la programmation et de la gestion des animations de la Maison des Espaces Naturels, l'office de tourisme envisage la mise en place d'un nouveau tarif harmonisé et d'un calendrier unique à compter du 1er janvier 2025. Afin de renforcer l'attractivité et la fréquentation des animations de la Maison des Espaces Naturels, l'office de tourisme projette d'intégrer les animations de la saison 2025 de celle-ci à son programme d'animations grand public.

Une augmentation tarifaire pour les animations de l'office de tourisme
L'office de tourisme propose une augmentation tarifaire de 1 €, passant ainsi d'un tarif unique de 4 € à 5 € à compter de 2025.
Cette augmentation s'explique par l'inflation observée en France durant ces dernières années.

Une diminution des tarifs de la Maison des Espaces Naturels (MEN) pour s'aligner sur ceux pratiqués par l'Office de Tourisme
Aujourd'hui, les tarifs des animations de la Maison des Espaces Naturels peuvent varier entre 3 € à 14 € pour les adultes et 3 € à 28 € pour les enfants. Ce positionnement tarifaire est vraisemblablement un frein à la fréquentation du site. Il s'agirait donc d'appliquer un tarif unique à 5 € pour tous, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans, avec l'obligation de la présence d'un adulte payant pour chaque réservation.
L'animation phare de la maison des espaces naturels, les balades sur l'eau, qui a rencontré son public en 2024, pourrait être proposée au tarif de 12 € par adulte et gratuit pour les moins de 12 ans.

Le reversement d'une participation financière aux intervenants
Pour assurer son calendrier d'animations, l'Office de Tourisme fait aujourd'hui appel à des intervenants extérieurs. En fonction de la nature de la visite proposée, ils peuvent être historiens, membres d'une association, agents de la ville ou encore dirigeants/salariés d'une entreprise. Ils interviennent tous de manière bénévole. L'Office de Tourisme souhaite mettre en place une collaboration plus juste, en proposant de reverser 50% des recettes encaissées à l'intervenant *L'Office de Tourisme ne reversera aucune somme à un bénévole, historien local ou encore une collectivité).* Ce partenariat sera uniquement destiné aux entreprises ou aux associations disposant d'un n° de SIRET ou d'un code NAF ou APE.
Ce nouveau partenariat pourrait être l'occasion d'agrandir la base de données de l'Office de tourisme et de proposer des visites qui n'étaient pas possibles jusqu'alors.

Un tarif gratuit pour les événements nationaux ou européens
Certaines animations, à l'occasion d'événements particuliers à rayonnement européen resteront gratuites. La volonté de l'Office de tourisme est de laisser au plus grand nombre l'opportunité de participer à ces journées de manière totalement gratuite :
- Les Journées Européennes du Patrimoine ;
- La Nuit du Musée ;
- La semaine de la mobilité ;
- La semaine du développement durable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241125-CC2024-202-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024
Notification : 06/12/2024

Meilleure visibilité sur l'offre touristique et augmentation de la fréquentation de la Maison des Espaces Naturels

Pour 2025, l'objectif est de proposer un calendrier d'animations commun aux deux structures au sein d'un seul et même document afin de rendre l'offre plus intelligible. Le nouveau tarif unique mis en place permettra ainsi une meilleure visibilité sur l'offre proposée. Les cibles principales sont les habitants du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Ils doivent s'approprier l'offre de la Maison des Espaces Naturels en participant de manière récurrente aux animations de la même manière qu'ils le font déjà pour les animations de l'Office de tourisme.

Le but de cette programmation unique est de profiter de l'engouement habituel suscité pour les animations de l'Office de Tourisme pour accroître les participations aux animations de la Maison des Espaces Naturels. Pour ce faire, l'Office de Tourisme propose une nouvelle offre tarifaire à fort enjeu, en misant sur une augmentation de la fréquentation.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;*
***VU** l'avis favorable du Conseil d'exploitation n°13 du 24 septembre 2024 ;*
***VU** l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable du 17 octobre 2024.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE la nouvelle « Politique tarifaire » pour 2025 telle que présentée ci-dessus ;
ARTICLE 2 : FIXE les tarifs des animations de l'Office de tourisme et de la Maison des Espaces Naturels tels que proposés ci-dessus ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président ou son représentant à lancer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 05 DEC. 2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 05 DEC. 2024 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Jean-Louis RAFFIN** **Secrétaire de séance**